

# L'ABC

des

Parlements  
au  
secondaire



Version de l'élève

Aspirations, Bases et Compléments

d'un conseil d'élèves inspiré de l'Assemblée nationale du Québec

## Coordination et rédaction

---

Stéphane Lévesque  
Coordonnateur des Parlements au primaire et des Parlements au secondaire  
Fondation Jean-Charles-Bonenfant  
Assemblée nationale du Québec

## Révision et personnes consultées

---

### *Assemblée nationale du Québec*

Olivier Bégin-Caouette  
Stagiaire  
Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Charles Bogue  
Conseiller  
Direction des programmes pédagogiques

Nicole Bolduc  
Coordonnatrice du Parlement écolier  
Direction des programmes pédagogiques

Suzanne Brillant  
Bibliothécaire  
Direction de la Bibliothèque

Claire Dumais  
Coordonnatrice du programme de stages  
Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Dominique Gingras  
Avocate  
Direction des affaires juridiques et législatives

Frédéric Lemieux  
Historien  
Direction de la Bibliothèque

Siegfried Peters  
Conseiller en procédure parlementaire  
Secrétariat général adjoint aux affaires  
parlementaires et à la procédure

Gabrielle Poulin  
Guide  
Direction du protocole et de l'accueil

Marie-Josée Rivard  
Coordonnatrice du Parlement des jeunes  
et du Tournoi jeunes démocrates  
Direction des programmes pédagogiques

### *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*

Serge Côté  
Spécialiste en éducation - Direction des programmes

Marius Langlois  
Responsable des programmes du domaine de l'univers social

Jacques Pettigrew  
Responsable des programmes d'éthique  
et de culture religieuse

### *Mise en pages, graphisme et révision linguistique*

---

Élaine Boudreau  
Éliane de Nicolini  
Catherine Houle  
Francine Ménard  
Manon Paré  
Johanne Tremblay

Marie-Anne Risdon,  
Spécialiste en sciences de l'éducation –  
coordination des services complémentaires

### *Autres*

Dominique Boily  
Enseignante  
Collège François-Xavier-Garneau

Carole Carufel  
Éducatrice physique bénévole  
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Jean-François Comeau  
Enseignant  
École secondaire La Découverte

Martine Dumais  
Enseignante  
Collège de Limoilou

Yvan Émond  
Conseiller pédagogique en univers social  
Commission scolaire des patriotes  
Président du Groupe des responsables de l'univers social

Patrick Gagnon  
Conseiller en univers social et au Récit  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Catherine Pache-Hébert  
Agente de projets en participation citoyenne  
Forum jeunesse Longueuil

### *et les personnes responsables et les membres des conseils d'élèves des écoles suivantes :*

École Georges-Vanier (Laval)  
École Les Compagnons de Cartier (Québec)  
École Mont-de-la-Salle (Laval)  
École de Neufchâtel (Québec)  
École Paul-Hubert (Rimouski)  
École Saint-Charles (Saint-Charles)  
École Saint-Luc (Montréal)  
École Samuel-de-Champlain (Québec)  
Polyvalente Bélanger (Saint-Martin)  
Polyvalente de La Baie (Saguenay)  
Polyvalente de Matane (Matane)

et toutes les écoles qui participent aux Parlements au secondaire.

### *Photographie*

---

Clément Allard  
Assemblée nationale du Québec  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Christian Chevalier  
Caroline Hamel  
Hydro-Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Daniel Lessard  
Pascale Lévesque  
Stéphane Lévesque  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
Ville de Québec

# L'ABC

des

Parlements  
au  
secondaire



Version de l'élève



## Message du président de l'Assemblée nationale et président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant



La parution de cette nouvelle édition du guide pédagogique des Parlements au secondaire m'offre une belle occasion de féliciter mon collègue et vice-président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Jacques Chagnon, pour le succès retentissant des Parlements au secondaire. Ce sont maintenant plus de 175 écoles de toutes les régions du Québec qui profitent du soutien de la Fondation. Je tiens également à souligner l'apport des membres du conseil d'administration de la Fondation ainsi que celui de

toutes les ressources de l'Assemblée nationale et des intervenants du monde de l'éducation qui font le succès de ce modèle de conseil d'élèves.

Les Parlements au secondaire contribuent aux efforts investis par notre institution pour accroître l'intérêt des jeunes Québécoises et Québécois envers le parlementarisme et la démocratie et pour faire d'eux des citoyens actifs et avertis. Ils s'ajoutent aux activités de la mission éducative de l'Assemblée nationale du Québec dont le Parlement des jeunes, une simulation parlementaire pour les élèves du secondaire qui se déroule chaque année à l'hôtel du Parlement, le Tournoi jeunes démocrates, un jeu-questionnaire, et la tournée des établissements d'enseignement du président de l'Assemblée nationale.

Encore une fois, je remercie tous les artisans des Parlements au secondaire ainsi que toutes les écoles qui, j'en suis certain, continueront de participer en grand nombre à ce projet qui favorise l'adhésion des jeunes envers les valeurs et les institutions démocratiques.

Le président de l'Assemblée nationale  
et président de la Fondation  
Jean-Charles-Bonenfant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y Vallières', written in a cursive style.

Yvon Vallières

## Message du vice-président de l'Assemblée nationale et vice-président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant



Créée par une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 1978, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant est une organisation non partisane qui a pour mission d'augmenter et d'améliorer les connaissances, en particulier des jeunes, sur les institutions politiques et parlementaires et d'en assurer la diffusion.

Dans cette optique, la Fondation a mis en place en 2006 les Parlements au secondaire comme nouveau mode de fonctionnement du conseil d'élèves dans les écoles secondaires du Québec.

Les Parlements au secondaire permettent également de promouvoir l'émergence d'une conscience citoyenne chez les élèves en favorisant les débats, en permettant de définir et de vivre les étapes d'une prise de décision et en comprenant la complexité du choix des solutions correspondant le mieux aux besoins des membres de l'école : élèves, direction et personnel.

Dans la réalisation de cette activité de participation et d'éducation à la démocratie, la Fondation peut compter sur l'appui complet de l'Assemblée nationale, de la compagnie Rio Tinto Alcan, de la Fédération des commissions scolaires ainsi que sur celui du gouvernement du Québec par l'entremise du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse.

Pour terminer, je tiens à saluer toutes les écoles secondaires du Québec qui concrétisent et concrétiseront ce magnifique projet de société visant à former la jeune génération à l'exercice démocratique, je félicite les jeunes qui y participent et je remercie toutes les personnes qui assurent le succès des Parlements au secondaire.

Le vice-président de l'Assemblée nationale  
et vice-président de la Fondation  
Jean-Charles-Bonenfant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chagnon'.

Jacques Chagnon

# Table des matières

<b>A) ASPIRATIONS DES PARLEMENTS AU SECONDAIRE .....</b>	<b>8</b>
A.1 Participation à la démocratie.....	9
A.2 Éducation à la démocratie .....	10
<b>B) BASES DES PARLEMENTS AU SECONDAIRE .....</b>	<b>14</b>
B.1 Les rôles .....	14
B.2 Les élections.....	18
B.3 L'assermentation .....	21
B.4 Les séances.....	22
B.5 L'information .....	25
<b>C) COMPLÉMENTS DES PARLEMENTS AU SECONDAIRE.....</b>	<b>26</b>
C.1 Des ministres et des ministères.....	26
C.2 Des projets de loi.....	28
C.3 Des activités pour aller plus loin .....	34
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>37</b>

# Aspirations des Parlements au secondaire

L'Assemblée nationale du Québec, par l'entremise de sa Direction des programmes pédagogiques, a mis sur pied, depuis 1992, des activités éducatives telles que des simulations parlementaires et un jeu-questionnaire pour favoriser l'éducation des jeunes en matière de démocratie. En vue de joindre directement les élèves à l'école, elle a également conçu des activités qui s'y déroulent. La tournée des établissements d'enseignement de la présidence de l'Assemblée nationale témoigne de cette volonté d'atteindre directement les jeunes dans leur milieu.

## Pourquoi éduquer à la démocratie?

C'est pour mieux faire connaître la démocratie par l'éducation qu'en 2006, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant a proposé un nouveau mode de fonctionnement du conseil d'élèves aux écoles secondaires. En trois ans, les Parlements au secondaire ont suscité l'engouement dans le monde de l'éducation. À ce jour, plus de 175 écoles secondaires ont adhéré à cette activité de participation et d'éducation à la démocratie qui joint plusieurs milliers de jeunes chaque année.



source : Assemblée nationale du Québec

« Apprenons que la démocratie se perfectionne, se vivifie de nos efforts personnels à tous, qu'elle exige de tous des connaissances et de la bonne volonté. »

Jean-Charles Bonenfant, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de 1952 à 1969



source : Assemblée nationale du Québec

« L'éducation est une condition même de l'existence de la démocratie ; en revanche, celle-ci peut seule assurer une participation réelle de toutes les classes de la société à celle-là. »

Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation de 1964 à 1966



source : Assemblée nationale du Québec

« La tâche des vrais démocrates est de voir à ce que le peuple soit de plus en plus au courant, instruit, renseigné sur ses propres intérêts. »

René Lévesque, premier ministre de 1976 à 1985



source : Christian Chevalier

« À titre de président, je maintiendrai également les efforts investis afin de rapprocher les élus de la population et les citoyens de notre institution. Il importe de toujours mieux faire connaître l'Assemblée nationale et le rôle des parlementaires, et de mieux communiquer avec la population. »

Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale 2009

## A.1 Participation à la démocratie

Les Parlements au secondaire sont un mode de fonctionnement du conseil d'élèves qui encourage la participation des élèves aux décisions touchant la vie de leur école. Leur implication contribue alors au développement d'un plus grand sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Elle se fait évidemment en accord avec la direction et les membres du personnel de l'école.

### Qu'est-ce que la démocratie ?

La démocratie trouve son origine en Grèce, il y a environ 2 600 ans. Le mot démocratie vient justement du grec *dêmos* (peuple) et *kratos* (pouvoir). Donc, c'est le pouvoir au peuple ou, en d'autres mots, le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.

La démocratie est un système politique (un mode d'organisation d'une société) dans lequel le peuple possède et exerce le pouvoir (démocratie directe) ou dans lequel les citoyens élisent des représentants pour exercer leur pouvoir (démocratie représentative). Au Québec, on désigne par le terme « député » ces représentants qui siègent à l'Assemblée nationale.

Ici, au Québec, nous vivons en démocratie. Nous avons le droit d'élire nos représentants et la liberté d'exprimer nos opinions. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout dans le monde. À peine la moitié de la population de la Terre vit en démocratie<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, 2002, p. 2.

## A.2 Éducation à la démocratie

Les Parlements au secondaire permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions des autres, l'art des compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information.



Par la même occasion, les élèves peuvent acquérir des connaissances sur l'Assemblée nationale. Toutefois, à la différence de l'Assemblée nationale, on ne trouve pas de partis politiques dans les Parlements au secondaire. Cela explique que les fonctions de chef de l'opposition et de porte-parole ne sont pas proposées aux écoles qui implantent des Parlements au secondaire.




## Qu'est-ce que l'Assemblée nationale ?

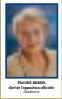

L'Assemblée nationale est le regroupement de 125 députés.


**LES PARLEMENTAIRES  
DE LA 39<sup>E</sup> LÉGISLATURE**  
À LA SUITE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 8 DÉCEMBRE 2008



Place aux citoyens



2008

\* Députés, après élimination, jusqu'à 11 mars 2009.

Les députés sont des femmes et des hommes élus par les citoyens pour :

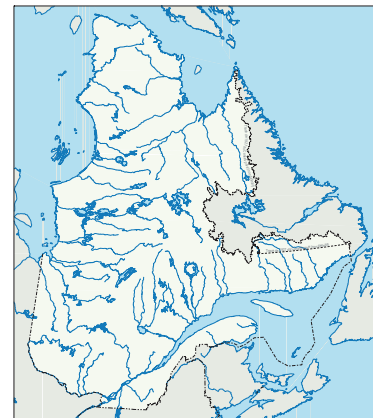
- les représenter ;
- adopter les lois nécessaires à la bonne marche de la société ;
- et contrôler les actions du gouvernement.

Chaque député possède un bureau dans sa circonscription et un autre à l'hôtel du Parlement à Québec.

Les citoyens sont des personnes qui ont le droit de voter. Il faut avoir 18 ans et plus pour participer aux élections, afin de choisir les députés.

Les élections ont lieu, généralement, tous les 4 ou 5 ans dans chacune des 125 circonscriptions électorales du Québec.

Une circonscription est un lieu géographique regroupant un ensemble de personnes.



source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

## Un peu d'histoire

### Il y a 12 000 ans

Arrivée des premiers autochtones dans ce qui deviendra le Québec.

### 1534

Jacques Cartier prend possession au nom du roi de France de ce qui deviendra le Québec. On nomme ce territoire Nouvelle-France.

### 1759-1760

Conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre.



Vue de la prise de Québec, le 13 septembre 1759, Laurie and Whittle, 1797-11-01  
Bibliothèque et Archives nationales, Direction du Centre d'archives de Québec  
Collection initiale, P600,S5,PLC39

### 1792

Ouverture de la première session du premier Parlement du Bas-Canada. Cette assemblée législative fait suite à l'adoption, par le Parlement de l'Angleterre, d'une loi, l'Acte constitutionnel de 1791.

Les députés sont élus par une partie de la population (le droit de vote n'est pas généralisé comme aujourd'hui). À cette époque, les députés ont peu de pouvoir, car le gouverneur et les conseillers, tous des non-élus, peuvent changer leurs décisions.



source : Assemblée nationale du Québec

### 1837-1838

Rébellion des Patriotes qui s'explique, entre autres, par le manque de pouvoir des élus de la population.

### 1840

L'Acte d'Union réunit le Haut et le Bas-Canada en une seule province, la province du Canada, dotée d'une Assemblée législative.

### 1848

Les ministres devront, à partir de 1848, avoir la confiance des députés qui siègent à l'Assemblée législative pour faire leur travail. Les ministres sont généralement des députés. C'est ce qu'on appelle la responsabilité ministérielle.

### 1867

L'Acte de l'Amérique du nord britannique, une loi du Parlement de l'Angleterre, crée quatre provinces (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) qui sont dotées d'une Assemblée législative et d'un Conseil législatif (un équivalent du Sénat). Il y a aussi un Parlement du Canada, avec des députés différents, qui se trouve à Ottawa, en Ontario.

### 1940

Toutes les femmes du Québec peuvent voter. Elles avaient le droit de vote aux élections pour le Parlement du Canada depuis 1918.

En 1961, Marie-Claire Kirkland devient la première femme députée. On la voit en compagnie de Louise Harel, qui est devenue la première présidente de l'Assemblée nationale du Québec en 2002.

### 1968

Au Québec, on abolit le Conseil législatif (composé de non-élus), et l'Assemblée législative devient l'Assemblée nationale du Québec.



source : Assemblée nationale du Québec



Jacques Cartier, F. D'Avignon, Vers 1880  
Bibliothèque et Archives nationales  
Direction du Centre d'archives de Québec  
Collection initiale, P600,S5,PLC39



source : Christian Chevalier



«The Fathers of Confederation», [ca 1864].  
Archives de la Ville de Québec; collection  
de documents iconographiques; photographie  
d'une peinture de Robert Harris; N000339.



source : collection Claude Lachance

## Des enjeux importants

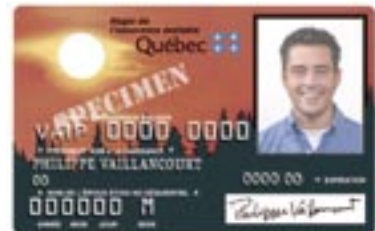
De grandes questions qui concernent les Québécois de tous les âges ont été et sont débattues à l'Assemblée nationale.

Par exemple :

- 1943** Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire
- 1963** Nationalisation de l'électricité
- 1954** L'impôt sur le revenu
- 1964** Loi instituant le ministère de l'Éducation
- 1966** Loi sur les prêts et bourses aux étudiants
- 1971** Loi sur l'assurance-maladie
- 1975** Charte québécoise des droits et libertés
- 1977** Charte de la langue française
- 1978** Création de Kino-Québec
- 1978** Loi sur la protection du territoire agricole
- 1980** Loi sur les normes du travail
- 1985** Reconnaissance des nations autochtones
- 1988** Loi sur l'instruction publique
- 1990** Création de Recyc-Québec
- 1991** Nouveau Code civil
- 1997** Mise en place des centres de la petite enfance
- 2001** Loi sur les congés parentaux
- 2006** Loi instituant le Fonds des générations
- 2007** Loi modifiant le code de la sécurité routière



source : Hydro-Québec



source : Régie de l'assurance maladie du Québec

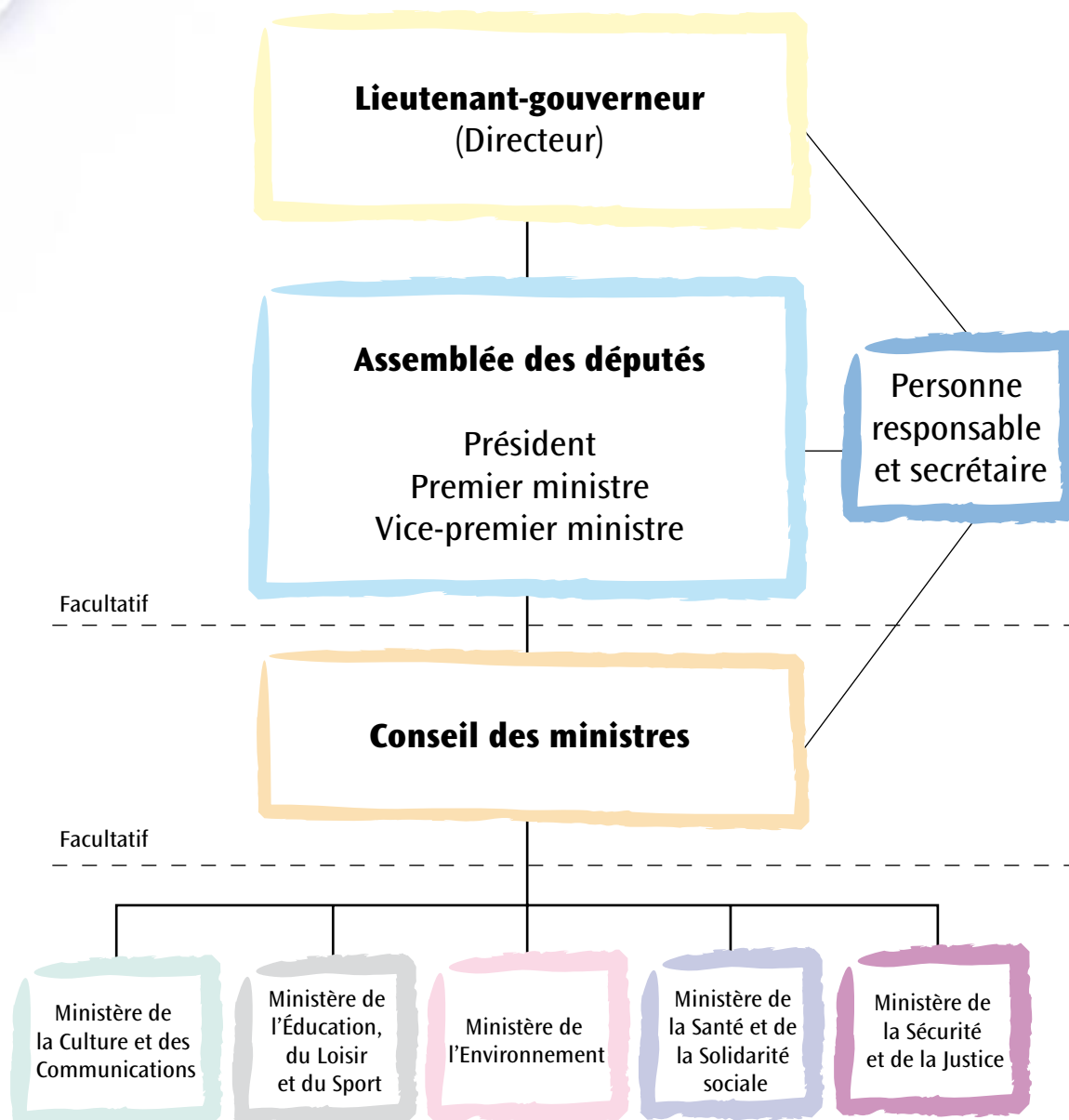


source : Caroline Hamel

# Bases des Parlements au secondaire

## B.1 Les rôles

À l'exemple du Parlement du Québec, composé du lieutenant-gouverneur et des députés formant l'Assemblée nationale, un Parlement au secondaire est constitué d'un lieutenant-gouverneur (le directeur de l'école) et des députés (le conseil d'élèves). Évidemment, ce modèle se veut souple. Les écoles peuvent donc l'adapter.



## Le lieutenant-gouverneur



Le lieutenant-gouverneur est le directeur de l'école :

- il assermente les membres du Parlement au secondaire.
- il sanctionne (il approuve) les projets adoptés par l'Assemblée des députés du Parlement au secondaire.

Bien sûr, pour qu'un projet du Parlement au secondaire se réalise, il faut que le directeur de l'école donne son accord.

On comprendra que dans le contexte d'un Parlement au secondaire, le lieutenant-gouverneur (le directeur de l'école), en raison de contraintes financières, réglementaires ou autres, peut refuser une demande des députés.

## La personne responsable

Qu'il s'agisse du directeur, d'un enseignant, d'un animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, d'un technicien ou de toute autre personne désignée par la direction, la personne responsable du Parlement au secondaire dans une école joue un rôle très important :

- elle coordonne le Parlement au secondaire à l'école ;
- elle conseille le président, le premier ministre, le vice-premier ministre et les autres députés dans leurs fonctions et les aide dans leurs démarches afin de réaliser leurs projets ;
- elle supervise le Parlement de façon dynamique tout en laissant de la liberté aux membres qui y participent ;
- elle aide les députés à mettre en pratique les valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions des autres, l'art des compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information tout en leur permettant d'acquérir des connaissances sur l'Assemblée nationale.



## Le président

Le président du Parlement au secondaire peut être la personne responsable ou un député.

- Il prépare et dirige les débats des séances de l'Assemblée des députés en fonction du feuillet (ordre du jour). On inscrit sur l'ordre du jour les sujets qui seront discutés au cours de la séance.
- Il fait en sorte que les députés discutent en accord avec les valeurs démocratiques.



## Les députés

Les députés sont les principaux participants du Parlement au secondaire.  
Ils sont élus par les élèves de leur classe.

- Ils représentent tous les élèves de leur classe au Parlement au secondaire.
- Ils consultent les élèves de leur classe pour connaître leurs besoins concernant la vie à l'école.
- Ils participent aux séances de l'Assemblée des députés.
- Ils proposent, préparent, discutent et votent des projets pour l'école.



Parmi les députés, certains exercent des fonctions particulières, font un travail qui est un peu différent.

## Le premier ministre

Le premier ministre représente les députés et l'ensemble des élèves de l'école. Il est élu par l'ensemble des élèves de l'école.

- Il a les mêmes responsabilités que les députés.
- Comme les députés, il représente sa classe et tous les élèves de son école.
- Il représente l'Assemblée des députés à différents comités ou ministères, c'est-à-dire de petits groupes qui étudient divers sujets et qui entreprennent des actions.
- Il participe à l'accueil d'invités à l'école.
- Il participe aux séances de l'Assemblée des députés.
- Il propose, prépare, discute et vote des projets pour l'école, comme les députés.
- Avec le président, il peut participer à la préparation des séances de l'Assemblée des députés.



## Le vice-premier ministre

Le vice-premier ministre assiste le premier ministre dans son travail et le remplace en cas d'absence.

- Il a les mêmes responsabilités que les députés.
- Comme les députés, il représente sa classe et tous les élèves de l'école.
- Il représente l'Assemblée des députés à différents comités ou ministères, c'est-à-dire de petits groupes qui étudient divers sujets et qui entreprennent des actions.
- Il participe à l'accueil d'invités à l'école.
- Il participe aux séances de l'Assemblée des députés.
- Il propose, prépare, discute et vote des projets pour l'école, comme les députés.
- Avec le président, il peut participer à la préparation des séances de l'Assemblée des députés.



## Le secrétaire général

Le secrétaire général est un élève de l'école ou un membre du personnel de l'école choisi par la personne responsable du Parlement au secondaire.

Il participe à la rédaction du feuilleton (ordre du jour, c'est-à-dire une liste des sujets qui seront discutés) et du procès-verbal, c'est-à-dire un résumé qui décrit la séance précédente de l'Assemblée.



## B.2 Les élections

En accord avec les valeurs démocratiques, chaque élève qui fera partie du Parlement au secondaire doit être élu. La forme que prendra l'élection peut varier. Ce guide en propose une qui se veut simple. Chaque école choisit la formule qu'elle préfère, celle qui s'adapte le mieux à ses besoins.

### Comment organiser une élection ?

Le directeur de l'école (qui devient pour la période électorale le directeur des élections) ou une personne qu'il désigne fixe une date, en septembre ou en octobre, où tous les élèves auront à élire leur député. Il élabore également un calendrier électoral.

### Étapes d'un calendrier électoral (tâches à faire)

**1. Déclenchement des élections**

**2. Déclaration des candidatures**

**3. Campagne électorale**

**4. Journée des élections**





### 3. Campagne électorale

Une fois passée la date des mises en candidature, les candidats tentent de convaincre les élèves de les appuyer, de voter pour eux aux élections.

Ils font donc une campagne électorale en fabriquant des affiches, en prononçant des discours, en discutant de sujets qui les intéressent, etc. Si un candidat n'a pas d'adversaire, il sera élu par acclamation.

### 4. Journée des élections

Le jour des élections, au même moment dans toutes les classes, les élèves votent pour le candidat qu'ils préfèrent. Juste avant le vote, l'enseignant invite les candidats de la classe à faire un court discours. Puis, il distribue un bulletin de vote à chaque élève. Les élèves inscrivent le nom de leur candidat préféré sur un papier, plient leur bulletin et le remettent à leur enseignant. Rappelons que si un candidat n'a pas d'adversaire, il sera élu par acclamation : on ne distribue donc pas de bulletin de vote.

L'enseignant compte les votes et révèle le nom du gagnant : c'est le candidat qui a recueilli le plus de votes.

Finalement, les résultats sont transmis à la direction de l'école.



## B.3 L'assermentation

Les députés ayant été élus dans chaque classe, il faut maintenant les réunir pour qu'ils discutent de différents sujets au cours des séances du Parlement au secondaire. Mais avant la première séance, ils peuvent déclarer officiellement qu'ils s'engagent à faire leur travail de député du mieux qu'ils le peuvent : c'est leur assermentation. On leur fera ainsi prononcer un serment et on leur remettra leur bracelet des Parlements au secondaire. L'assermentation est un bon moyen de leur faire comprendre l'importance de leur rôle.



### **Proposition de scénario d'assermentation des membres d'un Parlement au secondaire**

*Le lieutenant-gouverneur (le directeur) :* « Je vais procéder à l'assermentation des membres du Parlement au secondaire de notre école. »

« J'invite le premier ministre, le vice-premier ministre, les députés et le secrétaire général à se lever pour prêter leur serment. »

« Veuillez lever votre main droite et répéter après moi. »

« Je déclare solennellement »

***Les membres du Parlement au secondaire : « Je déclare solennellement »***

*Le lieutenant-gouverneur (le directeur) :* « que j'exercerai mes fonctions de membre du Parlement de mon école »

***Les membres du Parlement au secondaire : « que j'exercerai mes fonctions de membre du Parlement de mon école »***

*Le lieutenant-gouverneur (le directeur) :* « avec honnêteté et justice. »

***Les membres du Parlement au secondaire : « avec honnêteté et justice. »***

*Le lieutenant-gouverneur (le directeur) :* « dans le respect des valeurs de mon école. »

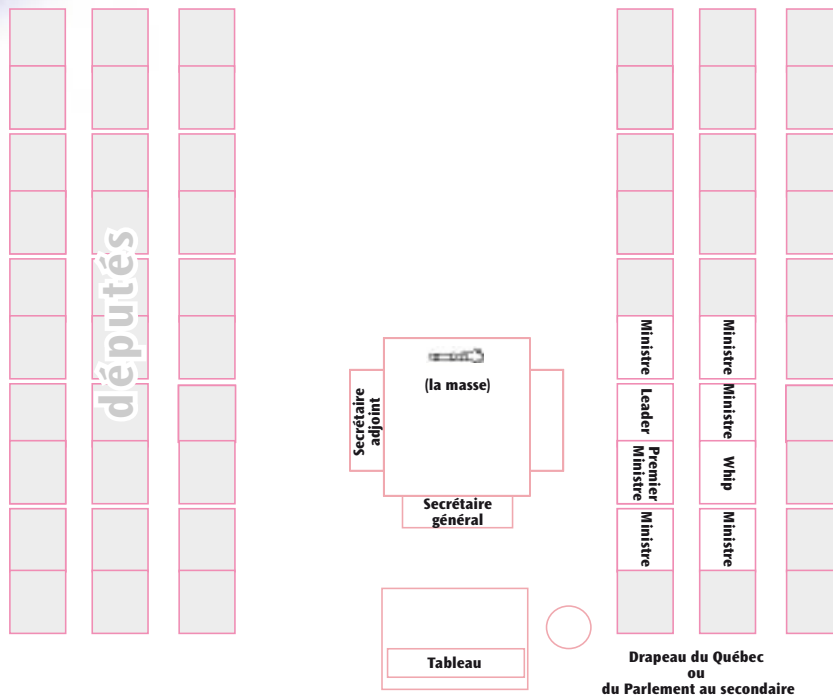
***Les membres du Parlement au secondaire : « dans le respect des valeurs de mon école. »***

*Le lieutenant-gouverneur (le directeur) :* « Félicitations, vous êtes officiellement des membres du Parlement de l'école. Je vais maintenant vous remettre vos bracelets des Parlements au secondaire. »

## B.4 Les séances

Une séance est le nom que l'on donne à une réunion à l'Assemblée nationale. C'est au cours des séances du Parlement au secondaire que les députés préparent, proposent et discutent des projets pour leur école inscrits au feuillet (l'ordre du jour). Puis, ils votent pour ou contre ces projets. Les séances peuvent, au choix de l'école, se tenir sur l'heure du dîner, après les classes ou durant une période de cours.

### Exemple de plan d'une Assemblée des députés-élèves



### Le décorum dans un Parlement

Une séance est une activité importante. Tout en étant à l'aise de s'y exprimer, les membres du Parlement de l'école doivent en tenir compte. La manière dont ils se comportent doit refléter l'importance qu'a leur Parlement.

#### Exemple de règles que les députés doivent respecter au cours des séances

Respecter les horaires prévus.

Avoir un langage correct et un bon comportement.

Utiliser avec soin le matériel.

Demeurer assis à la place qu'on leur a donnée et garder le silence à moins d'avoir eu la permission de parler par le président.

Respecter les valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions des autres, l'art des compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information.



## Comment préparer une séance ?

Comme on l'a vu précédemment, les écoles qui le souhaitent pourraient avoir un Conseil des ministres. Issu du Parlement de l'école, il est composé de la personne responsable, du premier ministre et du vice-premier ministre, et a pour tâche principale de préparer les séances de l'Assemblée des députés. C'est donc au cours des rencontres du Conseil des ministres que l'on va préparer le feuilleton (ordre du jour ou horaire de la séance) et le procès-verbal (compte rendu ou résumé de la séance). Dans le cas d'un Parlement au secondaire qui n'a pas de Conseil des ministres, c'est la personne responsable, le président et le secrétaire général, en compagnie du premier ministre, qui prépareront le feuilleton et le procès-verbal.

## Quoi inscrire au feuilleton (ordre du jour) ?

Dans un Parlement au secondaire, il est évident que le directeur ou d'autres membres du personnel peuvent inscrire des points au feuilleton (ordre du jour) qu'ils souhaiteraient voir discutés par les membres du Parlement. Cependant, on devrait laisser la liberté aux députés de proposer des sujets afin qu'ils puissent discuter de questions qui les intéressent, eux ou les élèves de l'école.

Le feuilleton (ordre du jour) n'est pas obligatoire, mais il peut être utile. En effet, le feuilleton peut aider à respecter le temps prévu pour la séance du Parlement et à éviter que les discussions aillent dans tous les sens. Cet ordre du jour rend le travail plus efficace.

## Exemple de feuilleton (ordre du jour)

### FEUILLETON – PREMIÈRE SÉANCE

Parlement au secondaire de l'École de la démocratie

Le mercredi 21 octobre 2009 - 11 h 30

---

1. Salutations du président et lecture du feuilleton et du procès-verbal
2. Projets
  - Projet de loi n° 1 : Loi sur la création d'un comité du journal étudiant
  - Organisation de la Fête de l'hiver
  - Aménagement de la salle de jeux
3. Période de discussions
4. Renseignements et fin des travaux

Il est également très utile de résumer par écrit ce qui a été discuté durant la séance, de rédiger un procès-verbal. Ce résumé permettra de vérifier ce qui a été fait entre les réunions, voir la progression des projets entrepris et laisser une trace des actions du Parlement. Il rendra le Parlement plus efficace. Comme le proverbe le dit si bien :  
« Les paroles s'envolent, mais les écrits restent. »

## Exemple de procès-verbal

### PROCÈS-VERBAL – DEUXIÈME SÉANCE

Parlement au secondaire de l'École de la démocratie

Le mercredi 21 octobre 2009

La séance est ouverte à 11 h 30.

#### 1. Salutations du président et lecture du feuilleton (ordre du jour) et du procès-verbal (compte rendu)

#### 2. Projets

- Projet de loi n° 1 : Loi sur la création d'un comité du journal étudiant

La première ministre, Laurence Leblond, propose un projet de loi sur la création d'un comité du journal étudiant.

Les députés commentent le projet de loi. Généralement, on trouve que c'est une bonne idée de transmettre des informations aux élèves.

Le débat prend fin.

Mise aux voix du projet de loi de la première ministre, Laurence Leblond, qui propose de créer un comité du journal des élèves.

Le projet de loi est adopté par une majorité de députés (POUR – 14, CONTRE – 6, ABSTENTION – 1)

- Organisation de la Fête de l'hiver

On décide que les députés de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire s'occuperont de faire les décorations et de les installer le jeudi 17 décembre en après-midi.

Les députés de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire se réuniront demain avec les enseignants de musique et d'éducation physique pour organiser un spectacle musical qui intégrera une séance d'activité physique. Ce spectacle aura lieu le vendredi 18 décembre.

On décide aussi d'organiser une collecte de vêtements d'hiver auprès de l'ensemble des élèves de l'école. Les vêtements seront distribués à un organisme qui vient en aide aux personnes défavorisées. Ce point sera discuté en détail au cours de la prochaine séance.

- Aménagement de la salle de jeux

À la suite de la suggestion du député Karim Davidson, on organisera un sondage dans les classes afin de recueillir des idées pour améliorer la salle de jeux.

#### 3. Période de discussions

La députée Justine Boily parle de ses collègues qui lui ont rapporté des problèmes concernant les lavabos dans la toilette des garçons. La directrice fera les démarches pour régler le problème.

Le député Max Nguyen aimerait que de nouveaux bâtons de hockey soient achetés par l'école.

La première ministre Laurence Leblond parle de sa visite à l'hôtel du Parlement de Québec.

#### 4. Renseignements et fin des travaux

À 12 h 30, le président met fin à la séance : les travaux du Parlement au secondaire sont ajournés jusqu'au mercredi 16 décembre 2009, à 11 h 30.

Le président,  
Renaud Lenoir

## B.5 L'information

Le Parlement a commencé à fonctionner, car les députés se réunissent et font des projets. Mais ce n'est pas tout, puisqu'il est nécessaire d'informer les élèves et le personnel de l'école. C'est une base essentielle au Parlement.

Comme on le sait, en démocratie, l'information occupe une place importante et les médias jouent un rôle de premier plan. Pour qu'une démocratie soit en santé, il faut que les citoyens soient bien informés.

Avec le Parlement au secondaire, il est aussi indispensable que l'information circule entre les « citoyens » de l'école, c'est-à-dire les élèves ainsi que le personnel et les députés qui les représentent.

Il faut concrétiser le Parlement aux yeux de tous les élèves de l'école. Ainsi, pour que les élèves fassent connaître leurs demandes et que les députés les informent de leurs projets, une série de mesures peuvent être envisagées :

- prévoir un moment avant ou après la séance pour que le député rencontre sa classe ;
- installer une boîte de suggestions ;
- donner au Parlement une adresse courriel ;
- publier un journal ;
- afficher des informations sur les babillards de l'école, etc.



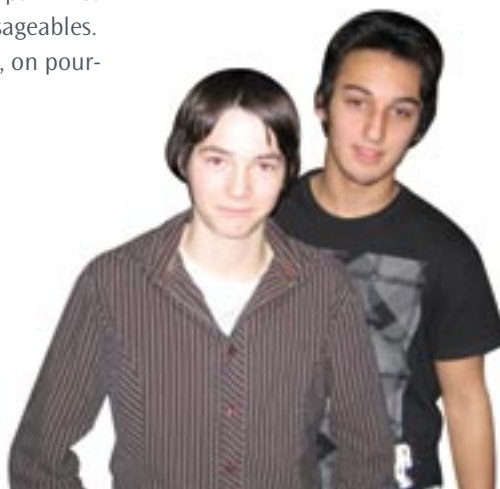
# Compléments des Parlements au secondaire

La présente section de l'ABC des Parlements au secondaire est constituée de différents Compléments qui pourraient s'ajouter aux Bases de notre conseil d'élèves. Encore là, il n'y a pas d'obligations. Chaque école est libre d'expérimenter ou non des ajouts à son Parlement au secondaire.

## C.1 Des ministres et des ministères

En plus du premier ministre et du vice-premier ministre, les écoles qui le souhaitent pourraient former un ou des ministères. Les ministres sont désignés par la personne responsable et/ou le premier ministre parmi les députés élus. D'autres modes de nomination peuvent être envisageables. En s'inspirant de certains des ministères qui existent au Québec, on pourrait donc avoir dans l'école des députés qui soient :

- ministre de la Culture et des Communications ;
- ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- ministre de l'Environnement ;
- ministre de la Santé et de la Solidarité sociale ;
- ministre de la Sécurité et de la Justice.



D'autres noms de ministères sont possibles. Pourquoi ne pas avoir un ministre des Fêtes, un ministre des Finissants, un ministre des Relations internationales ou un ministre des Finances ?

Cependant, ce qu'il faut retenir sur ce point, c'est que l'on ne crée pas un ministère pour créer un ministère. Cela doit répondre à un besoin de l'école. Il faut toujours garder en tête que la structure doit permettre des actions concrètes sans s'alourdir.

**ministère de la Culture et des Communications qui s'occupe :**

du journal de l'école, des messages du matin, d'une radio, du site Web, de la décoration des corridors, du gala Méritas, d'une ligue d'improvisation, d'un spectacle musical, d'une journée autochtone, d'un jumelage avec une autre école, d'un local informatique, d'une semaine interculturelle, etc.



**ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport qui  
organise :**

des sorties éducatives, des activités pédagogiques sur la démocratie, une journée portes ouvertes pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, une expo-science, une Journée carrière, une campagne sur la consommation responsable, une jeune entreprise, un Salon du livre, des activités de reconnaissance pour la Semaine des enseignants, des activités à l'Halloween, aux fêtes et à la Saint-Valentin, l'animation des activités du midi, une journée sportive, etc.

### **ministère de l'Environnement qui prépare :**

une Semaine de l'environnement, une journée zéro déchets, une campagne de recyclage (papier, piles, contenants consignés ...), une vente d'arbres, un concours de jouets fabriqués à partir de matières récupérées, une opération de nettoyage de la cour d'école, etc.



### **ministère de la Santé et de la Solidarité sociale qui organise :**

une campagne sur la prévention du suicide, des activités sur la prévention de la toxicomanie, un sondage sur l'alimentation à l'école, un voyage humanitaire dans un pays en développement, une cueillette de denrées et de jouets, etc.

### **ministère de la Sécurité et de la Justice qui supervise :**

un cours de secourisme, une consultation sur les règles de vie, la mise en place d'un groupe de médiation par les pairs, des actions pour contrer le vandalisme, une campagne de sensibilisation sur le taxage, etc.



## **C.2 Des projets de loi**

Lorsque des membres du Parlement proposent des projets d'une certaine importance, il peut être nécessaire et souhaitable de mettre leurs idées par écrit. Ces idées sur papier pourraient devenir un projet de loi. En effet, les écoles qui le souhaitent peuvent adopter, de façon simplifiée, des projets de loi, comme on le fait à l'Assemblée nationale.

### **Prix des Parlements au secondaire**

Afin de récompenser les efforts et les réalisations des élèves à leur Parlement au secondaire et de favoriser la rédaction de projets de loi, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale remet chaque année trois prix de 500 \$ aux écoles qui lui soumettent des projets de loi avant la fin de l'année scolaire.

Les projets de loi évalués selon leur forme et leur contenu doivent avoir été discutés au Parlement de l'école.

Exemple de projets de loi soumis par des Parlements au secondaire :

- la semaine du Mieux-Vivre
- la création d'un bulletin d'information matinal
- le taux de participation requis aux sorties
- l'installation de bancs dans la salle des casiers
- l'interdiction de consommer et de posséder des boissons énergisantes à l'école
- la persévérance scolaire
- le talent show
- l'installation permanente d'un centre de tri afin de récupérer les contenants de plastique
- l'aménagement de la vitrine du hall d'entrée
- la création d'un salon étudiant
- les élections étudiantes scolaires
- l'embellissement scolaire
- la réforme du journal étudiant
- la disponibilité des élus
- la création d'un café étudiant
- la modification au règlement sur les baladeurs
- l'installation d'une imprimante couleur
- l'instauration de journées civiles mensuelles
- les produits vendus durant les campagnes de financement
- la semaine culturelle
- le concours manger santé
- la création d'un logo
- la célébration de la Saint-Valentin
- l'organisation du *party* de fin d'année
- la présentation des Midis Extrêmes
- la création d'un comité empathie
- la présentation du Défi Santé-Éco
- l'implantation d'un Gala Méritas



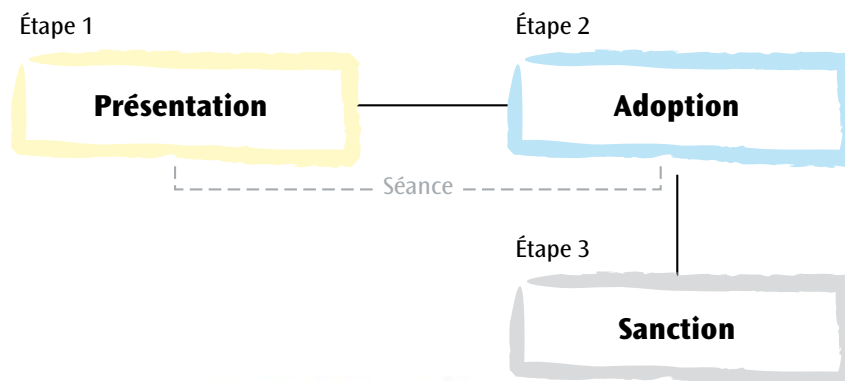
Un projet de loi est un texte présenté par un député dans lequel il inscrit des règles, des intentions ou des propositions. Un député propose un projet de loi pour répondre à un problème ou à un désir des élèves de l'école.

On ne l'oublie pas, les membres du Parlement représentent tous les élèves de l'école. Après avoir écrit son projet de loi, le député le soumettra aux autres membres de son Parlement qui le discuteront, l'amendront (le modifieront) et le voteront.

Le projet de loi est adopté par l'Assemblée des députés quand il y a plus de députés qui sont en accord qu'en désaccord, quand il y a une majorité de députés qui vote en sa faveur. Puis, le projet de loi doit être sanctionné (approuvé) par le lieutenant-gouverneur (le directeur de l'école).

Ensuite, si le directeur de l'école est d'accord, le projet de loi devient une loi et s'applique à l'école. L'idée du député devient donc réalité.

## Cheminement d'un projet de loi dans un Parlement au secondaire



## Étapes d'un projet de loi à l'Assemblée nationale

Dans un Parlement au secondaire, les étapes d'un projet de loi doivent être généralement simples. Mais il faut savoir qu'à l'Assemblée nationale du Québec, après avoir été rédigé, un projet de loi doit franchir six étapes obligatoires avant de devenir une loi et de s'appliquer. Ces étapes sont :

- la présentation ;
- l'adoption du principe ;
- l'étude détaillée en commission parlementaire ;
- la prise en considération du rapport de la commission parlementaire ;
- l'adoption ;
- la sanction.

On peut en apprendre davantage sur la façon dont les lois sont adoptées à l'Assemblée nationale en consultant le site Web : <http://www.assnat.qc.ca/fra/Assemblée/cheminement.html>



source : Christian Chevalier



source : Clément Allard

## Conseils pour la rédaction d'un projet de loi

Un projet de loi doit être court, d'où l'importance de bien définir le sujet. La rédaction d'un projet de loi doit tenir compte de la construction de la phrase, du temps, du mode et de la voix (passive ou active) des verbes et du choix du vocabulaire.

Voici quelques conseils de base qui aideront les membres du Parlement au secondaire à rédiger un projet de loi.

- Écrire des phrases courtes : sujet, verbe et complément.

La phrase courte rend le texte plus facile à comprendre.

- Utiliser le présent de l'indicatif.

Le présent de l'indicatif donne au texte son caractère intemporel (invariable dans le temps).

- Utiliser la voix active.

La voix active est la façon normale d'écrire. Toutefois, la voix passive ne peut pas toujours être exclue du projet de loi : elle est parfois indispensable. Il est essentiel que les députés qui rédigent le projet de loi se demandent toujours qui agit dans la phrase qu'ils écrivent.

- Utiliser, dans la mesure du possible, des phrases affirmatives ou positives.

Cette façon de faire permet aux lecteurs de comprendre clairement l'intention du député ou des députés qui ont rédigé le projet de loi.

- Utiliser le masculin et le singulier.

Dans la rédaction des projets de loi, le masculin ou le féminin n'ont rien à voir avec le genre. Ils ne servent qu'à grouper les mots. Quant à l'utilisation du singulier, les principes d'interprétation précisent que le singulier comprend le pluriel.

- Utiliser toujours les mêmes expressions.

Pour éviter des confusions, la rédaction d'un projet de loi exige de toujours utiliser les mêmes expressions. Il faudrait donc éviter d'utiliser des synonymes.

## La forme d'un projet de loi

Un projet de loi contient :

- La page couverture.

On y inscrit le numéro du projet de loi, son titre et le nom et la fonction de son auteur.

- Les notes explicatives.

Il s'agit d'un résumé du projet de loi. Même si ce n'est pas le cas dans les projets de loi discutés à l'Assemblée nationale, on pourrait ajouter aux notes explicatives un argumentaire sur les raisons à l'origine du projet de loi.

- Le texte de la loi.



Voici un exemple de projet de loi :

---

## PARLEMENT AU SECONDAIRE

---

École de la Démocratie

2009-2010

### PROJET DE LOI no 1

#### Loi sur la création d'un comité du journal étudiant

Présenté par:  
Laurence Leblond  
Première ministre

le 21 octobre 2009

*Signature du lieutenant-gouverneur*

Sanctionné le 28 octobre 2009

PEUPLEVILLE

## NOTES EXPLICATIVES

*Ce projet de loi a pour objet de créer un comité du journal étudiant. Le comité du journal a pour mission de produire un journal. Ce journal traite de sujets qui intéressent les élèves de l'école, leur permet de s'exprimer sur différents sujets et les informe sur les services et les activités de l'école.*

*Le projet de loi précise de plus les obligations du comité du journal étudiant et de la direction de l'école.*

### Projet de loi n° 2

## LOI SUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ DU JOURNAL ÉTUDIANT

LE PARLEMENT AU SECONDAIRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### CHAPITRE 1

#### OBJET

1. La présente loi a pour objet la création d'un comité du journal étudiant dans l'École de la Démocratie.
2. Le comité du journal étudiant est composé d'élèves de l'école choisis pour leurs connaissances et leur intérêt pour le journalisme.
3. Le comité du journal étudiant est formé de membres de différents cycles.

### CHAPITRE 2

#### OBLIGATIONS DU COMITÉ DU JOURNAL ÉTUDIANT

4. Le comité du journal étudiant produit un minimum de quatre éditions du journal étudiant par année scolaire.
5. Le comité du journal étudiant s'assure que le journal traite de sujets qui intéressent les élèves de l'école et des services et des activités offerts par l'école.

Il comporte des sections :

- Culture et Communications ;
- Éducation, Loisir et Sport ;
- Environnement ;
- Santé et Solidarité sociale ;
- Sécurité et Justice.

6. Le comité du journal étudiant réserve une section du journal étudiant aux élèves de l'école pour s'exprimer sur les sujets qui les intéressent.

### CHAPITRE 3

#### OBLIGATIONS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

7. Le directeur de l'école désigne un membre du personnel pour coordonner le comité du journal étudiant.
8. La direction de l'école met à la disposition du comité du journal étudiant un ordinateur et une imprimante.

### CHAPITRE 4

#### DISPOSITIONS FINALES

9. La première ministre est responsable de l'application de la présente loi.
10. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

## C.3 Des activités pour aller plus loin

En implantant un Parlement au secondaire dans son école, on pourrait souhaiter pousser un peu plus loin la connaissance des élèves sur l'Assemblée nationale du Québec. Voici quelques suggestions d'activités.

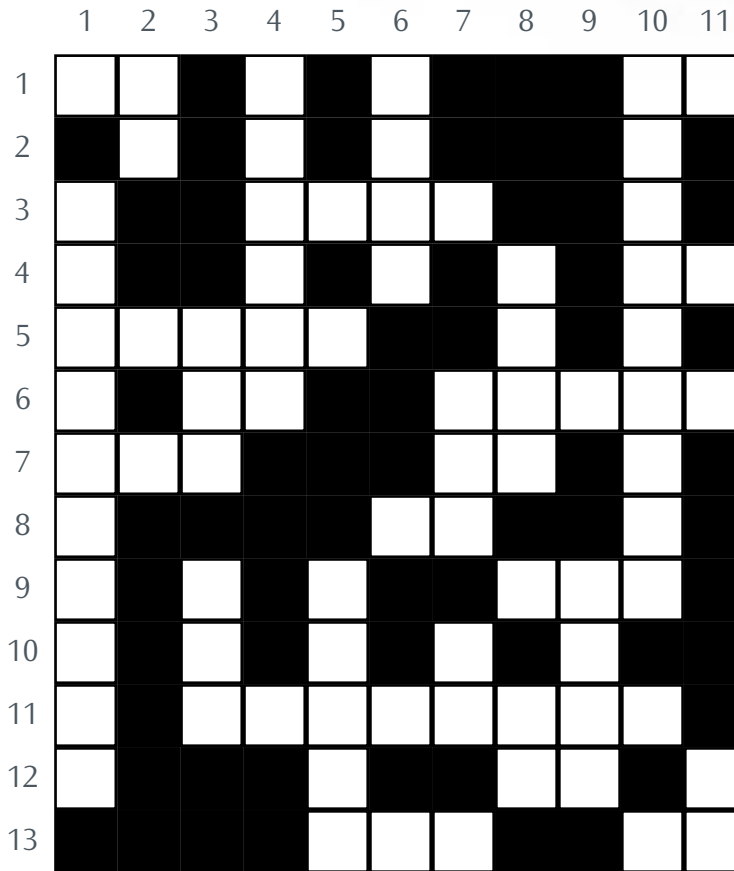
### La Feuille de jeux des Parlements au secondaire

#### ► Jeu des 6 erreurs

Cherchez les 6 différences entre ces deux images d'une séance des députés en 1793.



## ► Mots croisés



### Horizontalement

- Il sanctionne les projets adoptés par l'Assemblée des députés (initiales) – Fonction exercée par René Lévesque de 1976 à 1985 (initiales).
- En 1791, le Parlement de l'Angleterre en adopte un.
- À partir de 1848, les ministres devront avoir la confiance des députés. C'est ce qu'on appelle la \_\_\_\_ (initiales).
- La démocratie trouve son origine dans ce pays.
- Loi électorale (initiales) - Acte qui réunit le Haut et le Bas-Canada.
- Le député est \_\_\_\_ par la population - Une des quatre premières provinces canadiennes (initiales).
- Une des quatre premières provinces canadiennes (initiales).
- En 1848, une des provinces qui est réunie pour former la province du Canada (premier mot).
- En 1961, elle devient la première femme députée (nom de famille).
- Une des quatre premières provinces canadiennes (initiales).
- À l'Assemblée nationale du Québec, pour s'appliquer, une \_\_\_\_ doit franchir six étapes obligatoires – En 1867, nombre de provinces que comptait le Canada (chiffres romains).

### Verticalement

- En 1759-1760, ce pays fait la conquête de la Nouvelle-France.
- Nom de famille de celui qui est le premier ministre de l'Éducation dans l'histoire du Québec (initiales).
- Le député est \_\_\_\_ par la population - En 1961, elle devient la première femme députée (initiales).
- Pays d'origine de Jacques Cartier.
- En 2002, elle devient la première femme présidente de l'Assemblée nationale du Québec (nom de famille).
- En 1940, les femmes du Québec acquièrent le droit de \_\_\_\_.
- L'Acte d'Union réunit le Haut et le Bas-Canada en \_\_\_\_ seule province – En 1968, au Québec, on abolit cette Chambre composée de non-élus (initiales).
- Prénom d'un premier ministre nommé Lévesque – Nom que l'on donne à partir de 1968 à l'Assemblée législative (initiales).
- Nom de l'Acte du Parlement de l'Angleterre qui crée le Canada en 1867 (initiales).
- Ce sont eux qui font la rébellion en 1837-1838.
- En 2009, il devient le président de l'Assemblée nationale (initiales).

## ► Mot mystère

Trouve dans la grille les **mots en gras** dans le texte ci-dessous et découvre le mot mystère de 10 lettres

D	S	I	M	O	R	P	M	O	C	N
M	E	O	E	T	I	U	Q	E	O	E
M	I	E	L	E	V	E	S	I	P	L
C	A	N	D	I	D	A	T	U	R	E
E	L	U	I	O	D	A	C	L	O	C
V	O	T	E	S	M	A	R	O	C	T
L	I	B	E	R	T	E	R	I	E	I
A	T	I	O	R	D	R	T	I	S	O
I	E	F	R	E	S	P	E	C	T	N
T	N	A	N	E	T	U	E	I	L	E
I	S	E	C	R	E	T	A	I	R	E



source : Daniel Lessard

### Les rôles dans un Parlement au secondaire

À l'exemple du Parlement du Québec, composé du **lieutenant**-gouverneur et des députés formant l'Assemblée nationale, un Parlement au secondaire est constitué d'un lieutenant-gouverneur (le directeur de l'école) et des députés (le conseil d'**élèves**).

Pour devenir député, tu dois :

- remplir un bulletin de mise en **candidature** où tu écriras ton nom et tes motivations;
- convaincre les élèves de ta classe de t'appuyer, de voter pour toi à l'**élection**;
- être **élu** par les élèves de ta classe pour les représenter.

Parmi les députés, certains exercent des fonctions particulières, font un travail qui est un peu différent au Parlement au secondaire. Par exemple, le premier **ministre** représente l'Assemblée des députés à différents comités ou ministères, c'est-à-dire de petits groupes qui étudient divers sujets et qui entreprennent des actions.

Le **secrétaire** général est un élève de l'école ou un membre du personnel qui participe à la rédaction du feuilleton (ordre du jour, c'est-à-dire une liste des sujets qui seront discutés, par exemple des projets de **loi**) et du **procès-verbal**, c'est-à-dire un résumé qui décrit la séance de l'Assemblée.

### Les valeurs démocratiques

Les Parlements au secondaire permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la **liberté** d'expression, le **respect** des opinions des autres, l'art des **compromis**, la **solidarité**, la justice, la tolérance, l'**équité**, l'égalité, la représentation, le **droit** de **voter** et l'accès à l'**information**.

Réponse : \_\_\_\_\_

## Bibliographie

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *À la découverte des institutions parlementaires du Québec – Document pédagogique*, Québec, Assemblée nationale, 1992, 164 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *L'Assemblée nationale : Une institution à connaître*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2008, 6 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *L'Assemblée nationale : Au coeur de notre démocratie*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2008, 8 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *L'Assemblée nationale du Québec : Écrire l'histoire de demain (cdrom)*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *L'Assemblée nationale et la vie parlementaire québécoise*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2006, 24 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Parlement des jeunes – Septième législature*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2009.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Questions et réponses sur l'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2008, 25 p.

BÉLANGER, Réal, JONES, Richard et VALLIÈRES, Marc. *Les grands débats parlementaires 1792-1992*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1994, 487 p.

CARUFEL, Carole. *La Cour... décolle – Bilan de projet à l'école Notre-Dame-du-Rosaire et ses applications*, Québec, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, 2005, 86 p.

CARUFEL, Carole. *Le gouvernement de la Cour... décolle – Bilan de projet à l'école Notre-Dame-du-Rosaire*, Québec, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, 2005, 22 p.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC. *Actes du colloque – Éduquer à la citoyenneté : agir pour la démocratie!- 10 novembre 2000*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2001, 81 p.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC. *Pas à pas : La démocratie à l'école – L'élection et l'accompagnement d'un conseil d'élèves au secondaire*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 35 p.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT. *Guide du participant – Les Parlements au secondaire*, Québec, Assemblée nationale, 2008, 31 p.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT. *Guide de la personne responsable – Les Parlements au secondaire*, Québec, Assemblée nationale, 2008, 47 p.

GÉRIN-LAJOIE, Paul. *Pourquoi le bill 60 ?* Montréal, Les Éditions du Jour, 1963, 142 p.

*Loi sur l'Instruction publique*, L.R.Q. c. I-13.3.

MERCIER, Benoit et André DUHAMEL. *La démocratie : Ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Directeur général du Québec, 2000, 166 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2002, 59 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, 43 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, deuxième cycle*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006, 631 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme du premier et deuxième cycle du secondaire : Éthique et culture religieuse*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, 2002, 277 p.









FONDATION  
JEAN-CHARLES-BONENFANT

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

Place aux citoyens

## RioTinto Alcan



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec



Parlements  
au  
secondaire

### Informations et inscriptions :

Stéphane Lévesque, coordonnateur des Parlements au secondaire

Téléphone : 418 644-9354 (sans frais au 1 866 DÉPUTÉS)

Courriel : [stephanelevesque@assnat.qc.ca](mailto:stephanelevesque@assnat.qc.ca)

